

INSPECTION EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (EEC.3E)

FC AEC 0519

ATTESTATION DE SPÉCIALISATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

Une formation reconnue!

Le détenteur d'une AEC en Inspection en mécanique du bâtiment sera reconnu par l'industrie à titre d'inspecteur spécialisé en mécanique du bâtiment. L'inspecteur pourra être travailleur autonome ou travailler dans le secteur privé, public ou municipal.

Très flexible, notre formation en ligne vous permet de vous former dans le confort de votre foyer!

FORMER
POUR MIEUX
PERFORMER!

INSPECTION EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

(EEC.3E)



ATTESTATION DE SPÉCIALISATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) | NIVEAU COLLÉGIAL

OBJECTIFS

Le programme d'attestation inspection en mécanique du bâtiment vise à rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire lui permettre d'effectuer correctement, avec une performance acceptable au seuil d'entrée sur le marché du travail, certaines tâches et activités inhérentes à la profession. Ce programme favorise aussi la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant la polyvalence nécessaire pour travailler et se spécialiser dans les secteurs de l'inspection préachat et de l'inspection préréception.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La personne ayant réussi cette attestation peut accomplir certaines tâches incluses dans les postes suivants :

- · Inspecteur en bâtiment préachat
- · Inspecteur en bâtiment préréception
- · Inspecteur municipal

CONDITIONS D'ADMISSION

Possèder une formation jugée suffisante par le Cégep et satisfaire à **l'une des conditions suivantes :**

- Avoir interrompu ses études à temps plein ou poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.
- Avoir interrompu ses études à temps plein pendant une session et poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une session.
- · Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Condition particulière

- Posséder une attestation d'études collégiales (AEC) en Inspection en bâtiment ou détenir une formation jugée suffisante.
- · Avoir de l'expérience jugée pertinente.

COMPÉTENCES

- Établir des liens entre les systèmes de plomberie, la tuyauterie et leur fonctionnement
- Établir des liens entre des systèmes de chauffage et leur fonctionnement
- Établir des liens entre des systèmes de ventilation et de climatisation et leur fonctionnement
- Établir des liens entre des systèmes de réfrigération et leur fonctionnement
- Établir des liens entre des systèmes de régulation automatique et leur fonctionnement
- Vérifier le fonctionnement des réseaux hydrauliques et aérauliques de systèmes mécaniques

GRILLE DE COURS

Inspection des systèmes de plomberie
 Inspection des systèmes de chauffage
 60 heures

3. Inspection des systèmes de ventilation et de climatisation 60 heures

4. Inspection des systèmes de réfrigération 60 heures

Durée: 225 heures

POUR INFORMATION + INSCRIPTION

Direction des services de la formation continue 1055, 116° Rue, local A-220 | Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

T.: 418 228.8896 ou 1 800 893.5111, p. 2222 **cegepba.qc.ca/aec** | aec@cegepba.qc.ca

